



DECLARATION LIMINAIRE

CSA DU 30 JANVIER 2025

Madame la Présidente,

L'année 2024 a connu de nombreuses secousses au sein de notre Ministère. En effet, 3 ministres se sont ainsi succédés sur une même année.

Ce début d'année 2025 s'annonce tout aussi tempétueux, elle débute avec un nouveau tremblement de terre dont les répliques secouent notre Administration.

En effet, notre Ministre actuel a tenu un discours à l'ENAP le 23 janvier 2025, faisant des annonces venant bouleverser le fonctionnement de notre Administration : l'Administration Pénitentiaire, scindée en deux branches : sécurité et insertion probation.

Ce programme annoncé repose essentiellement sur des propositions sécuritaires : création d'une police pénitentiaire, de l'IGAP, de prisons haute sécurité, d'une mission pour organiser les expulsions des détenus étrangers et définitivement condamnés vers leur pays d'origine, etc...

La branche insertion et probation nous semble ainsi arriver en second plan avec des propositions demeurant très floues, démontrant ainsi le peu d'importance qui lui est accordée.

Pour preuve, l'arrêté du 15 janvier fixe à 103 le nombre de postes ouverts au concours de CPIP (tout recrutement confondu). Pour rappel, 450 postes ne sont pas pourvus aujourd'hui sur le territoire conformément aux organigrammes de référence.

Il semblerait donc que les coupes budgétaires imposées au SPIP en 2024, visant essentiellement les actions de réinsertion et les activités socio-culturelles, s'étendent désormais aux RH en 2025.

La CGT IP ne peut que regretter ces exigences de sécurité souhaitées par notre Ministre, qui viennent écraser ainsi notre filière de l'insertion et de la probation.

À l'échelon local, nous appelons de nos vœux un dialogue social constructif et riche pour 2025.

À ce titre, nous nous questionnons à propos de la tenue du groupe de travail sur la communication. Vous aviez acté lors des précédents CSA la mise en place de ce groupe sur cette thématique, à ce jour, nous n'avons été destinataires d'aucun calendrier de travail. L'absence des assistants de prévention à ce CSA malgré le point sur la « Présentation du Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail 2025 (PAPRI Pact) » nous pose question également. Leur participation nous semble en effet relever de leur fonction et mettre en valeur leur travail mené sur ces questions.

« La trop grande sécurité des peuples est toujours l'avant-coureur de leur servitude ».

Jean-Paul MARAT

A NANCY, le 30/01/2025

Les représentants CGT IP 54